



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ
Séance du jeudi 24 février 2022
Sous la présidence de M. le Doyen Julien Bourdoiseau

CONSEIL PLÉNIER

Elus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Marie Dugué - M. Patrice Mélé - M. Pierre-Yves Monjal - Mme Olivia Sabard

Excusés : M. Alain Bousquet - Mme Patricia Brillet-Coutelle - M. Alexandre Deroche - Mme Véronique des Garets - M. Pascal Favard -

Elus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Élise Bonneveux - M. Julien Bourdoiseau - M. Mickaël David - Mme Évelyne Gauché - Mme Marie-Laure Gély - M. Yann Kossi - Mme Charlotte Leforestier - Mme Julie Scholler - M. Audric Vitiello

Excusés : M. Martin Oudin

Elus collège des BIATSS

Présents : Mme Nadège Asselin - M. Xavier Houiller

Excusés : Mme Aurore Avril

Elus étudiants :

Présents : M. Nathan Benadiba - M. Alexandre Bofwa-Mbuyi - Mme Elodie Douis - M. Mathis Level - M. Hugo Maussion-Venzac - Mme Tiphaine Ratte

Excusés : Mme Ornella Dias - Mme Agathe Follet - M. Louis Ormillien - M. Pierre-Antoine Torquet

Personnalités extérieures :

Présents : Mme Florence Alary - M. Jean-Yves Leterme

Excusés : Mme Catherine de Colbert - M. Franck Gagnaire - M. Alain Homps - Mme Valérie Jabot - Mme Isabelle Soirat - M. Julien Zetlaoui

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : M. Éric Blin - M. Nicolas Cayrol - Mme Annabelle Hulin - M. Benjamin Lavergne - M. Olivier Legros - M. Daniel Mirza - M. Pierre Mouzet - Mme Federica Oudin - M. Kevin Parthenay - M. Arnaud Rivière

Excusés : M. Sabourault

Monsieur le Doyen introduit la séance en excusant les membres du Conseil absents retenus par leurs obligations. Il indique avoir reçu une ou plusieurs demandes de participation à distance. Cette possibilité pourrait être décidée selon les souhaits du Conseil et mise en place dès les prochaines séances.

1. Approbation du PV de séance du 11/01/2022 (vote)

Le PV du conseil de faculté du 11/01/2022 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (une abstention)

2. Informations générales

- Décès d'un ancien enseignant

Monsieur le Doyen dit ses plus vifs regrets consécutivement à la disparition du professeur Berchon, en retraite depuis peu. Ses obsèques ont été l'occasion de rencontrer plusieurs anciens enseignants et personnels administratifs. Tous les présents ont exprimé le souhait de retrouver la communauté facultaire lors d'évènements marquants comme par exemple le cocktail de rentrée. Monsieur le Doyen, qui s'est attelé à la tâche depuis plusieurs mois à présent, assure que les services feront mieux encore et se réjouit par avance de retrouver toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à la faculté.

- Visite du président de l'université et de son équipe le 3 mars 2022

Monsieur le Président nous fait l'honneur de venir rencontrer l'équipe de direction, les personnels et les élus étudiants, visite qui avait été différée après son élection en raison de la crise covid. M. le Doyen dit souhaiter que la communauté facultaire vienne en nombre accueillir (en amphithéâtre D) la délégation présidentielle composée de 10 vice-présidents.

- Forum des métiers du droit et de l'apprentissage qui s'est tenu le 26 février

Ce forum, organisé par les étudiants de master 2 qui sont chaleureusement remerciés, a remporté un franc succès, les visiteurs ayant été nombreux à venir recueillir des informations sur les formations en droit et sur l'apprentissage.

- Forum de l'orientation de Tours le 12 mars au parc des expositions

M. le Doyen invite les enseignants à donner (autant qu'ils le pourront) quelques heures de leur temps pour renseigner le mieux possible les familles sur le stand de l'Université de Tours. A la date du conseil de faculté, seuls 5 collègues ont proposé leur participation. Ce sont pourtant des moments importants et ce d'autant que depuis deux années très peu d'informations ont pu être données.

- Situation sanitaire et organisation d'épreuves de substitution

Les étudiants ont été plus nombreux que l'année dernière à s'y présenter. Il faut remercier les équipes concernées pour leur investissement dans l'organisation de ces épreuves qui ont représenté une très importante tâche supplémentaire en plus d'être des moins simples. À noter que depuis le 21 février, les mesures de précaution liées à l'épidémie sont assouplies. Les moments de convivialité sont à nouveau autorisés.

- Séance supplémentaire du conseil de faculté le 16 mars 2022

L'équipe décanale souhaite continuer le travail de réflexion issu du congrès de la faculté qui a eu lieu le 28/10/2021, rassemblant en première intention les enseignants accompagnés des responsables de scolarités à propos de l'offre de formation existante et de son évolution souhaitée. Ces points de réflexion ont déjà été communiqués à l'ensemble des enseignants lors de la journée de restitution qui s'est déroulée le 29/11/2021.

L'équipe décanale propose au conseil de faculté de voter lors de cette prochaine séance du 16 mars les lignes directrices qui ressortent du congrès de la faculté.

3. Suite donnée au congrès de la faculté

M. le Doyen porte à la connaissance du conseil de faculté les 3 points essentiels du compte-rendu établi à l'issue du congrès de la faculté à savoir : simplification, progression et adaptation.

- simplification : l'offre de formation, sous son format modulaire, apparaît trop compliquée. Sa mise en œuvre administrative est difficile : l'articulation des emplois du temps entre enseignement et recherche pour les uns et entre cours et temps d'étude pour les autres tient de la gageure. L'objectif serait donc de supprimer les modules tels qu'ils sont établis actuellement. Autre point de simplification : les évaluations, qui représentent un temps trop important comparativement au temps d'étude, gagneraient à être repensées. Le congrès a été l'occasion pour les présents de faire de très intéressantes suggestions (évaluations plus transversales, place plus grande aux épreuves orales not.).

- adaptation : les statistiques de réussite en licence ne sont pas satisfaisantes. Pourtant, année après année le dispositif est pour ainsi dire reconduit (à tout le moins dans ses grandes lignes). L'offre de formation de la faculté est une offre qui peut être qualifiée de cohorte. Elle est disciplinaire et uniciste en ce sens que les étudiants sont considérés comme un groupe homogène. Seulement voilà, le niveau requis des étudiants au seuil du bac ne renseigne plus du tout un niveau suffisant pour que des études supérieures soient entreprises utilement. En conséquence, il est envisagé de proposer pour celles et ceux en difficulté une offre de formation plus ambitieuse ; il est encore proposé d'organiser en tout début d'année universitaire (pour les primo inscrits) une évaluation de culture générale ainsi qu'une évaluation de la maîtrise du français et de l'anglais.

- progression : à l'expérience, et les témoignages ont été nombreux en ce sens, les séances de Td proposées au premier semestre pour les étudiants inscrits en L1 Droit ne produisent pas du tout les fruits escomptés. Les étudiants sont encore beaucoup trop nombreux tandis que les chargés de Td sont fort difficiles à recruter. La suppression de ces séances et leur remplacement par des leçons de méthodologie faites en amphithéâtre par les enseignants-chercheurs (qui sont les plus avisés) semblent se dessiner.

La progression semble devoir passer par l'initiation à la recherche des uns et des autres, des plus agiles particulièrement. C'est une commande du législateur. C'est encore une nécessité à la fois pour assurer, le moment venu, le remplacement des professeurs mais également pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des employeurs (qu'il s'agisse de personnes publiques ou bien encore d'entreprises), qui sont désireux d'accueillir dans les équipes des jeunes gens avisés de la technique mais encore et surtout aptes à livrer une expertise pointue.

Il a été relevé que l'offre de formation actuelle n'est pas en phase avec les attentes des enseignants-chercheurs, qui peinent à dégager le temps nécessaire à la recherche et à la construction des savoirs et qui sont, par voie de conséquence, contraints de trop empiéter sur les temps au repos. Le nombre d'heures complémentaires effectuées est si important que la disponibilité des uns et des autres pour mener à bien des travaux de recherche, pour répondre à des appels à projet par exemple, est réduite à la portion congrue.

Mme Leforestier, en tant que responsable des enseignements en langues, s'interroge sur la constitution proposée de groupes de niveaux en langues, proposition qui participe d'une nécessaire adaptation.

M. Mélé suggère de différencier 2 questions : d'un côté la constitution pratique de groupes de niveaux et de l'autre la qualité de formation.

Mme Leforestier reprend la parole pour indiquer qu'à ce jour la faculté ne dispose pas de logiciel pour la ventilation et l'estimation de groupes de niveau.

M. le Doyen se veut rassurant et recommande qu'on ne borne pas de prime abord la réflexion ; que les services de scolarité ont précisément été réorganisés pour dégager le temps nécessaire à l'accompagnement de l'équipe décanale et des professeurs dans la perspective de la réforme des maquettes.

M. Parthenay répond qu'il est possible de bâtir un test propre à l'institution comme il l'a déjà expérimenté ailleurs.

M. Mouzet rapporte que le problème des groupes de niveaux n'est pas nouveau et propose d'utiliser tout simplement les résultats du 1^{er} semestre en langue comme base. Il s'agira ensuite d'accorder les niveaux en langue avec les autres groupes de répartition des étudiants.

M. Cayrol quant à lui évoque la difficulté à recruter des chargés de travaux dirigés en 1^{er} année.

- Méthodologie

L'exploitation des lignes directrices, qui ont été dessinées par tous les présents pendant le congrès de la faculté, sera placée sous la responsabilité des comités de pilotage et du comité stratégique.

Ce dernier comité, plus particulièrement, aura pour mission de veiller au respect des lignes directrices et de coordonner les travaux des différents comités de pilotage : droit, économie, géographie, gestion... Ces comités auront pour rôle de prendre des décisions appuyées sur des consultations auprès des personnels administratifs, des professeurs, des étudiants. Ils seront accompagnés dans leur tâche par les responsables des scolarités. Chaque comité de pilotage sera animé par le président de section et le responsable de licence sauf en droit, par M. Mouzet et Mme Sabard (car il y a 2 sections). La parole circule.

Au vu de la présentation du *modus operandi*, M. Vitiello s'interroge sur l'hypothèse d'un parcours double licence. Mme Sabard répond qu'il faudra certainement mettre en place une réflexion particulière pour ce type de parcours.

M. Monjal s'interroge sur les contraintes de l'Université, en particulier la notion pédagogique de blocs de compétences. Quelle sera la marge de manœuvre de la faculté dans la mesure où la CFVU semble jouer un rôle fondamental ? Sur la question des blocs de compétence, M. le Doyen remercie Mme Hulin, qui a su informer très tôt l'équipe décanale quant à l'existence de cette contrainte dont l'établissement devrait se saisir (Art. 9 de l'arrêté du 30 juill. 2018 relatif au diplôme national de licence). Dans la foulée, Mme Sabard indique que la faculté attend précisément la lettre de cadrage de l'université.

M. Rivière indique que l'enjeu est de s'aligner sur cette notion de blocs de compétence qui est largement utilisée en apprentissage et formation continue, s'agissant de la certification qualifiante qui peut être pratiquée a minima dans un premier temps.

M. le Doyen fait état des informations, communiquées en particulier en commission des moyens, sur le coût des formations qui ne semble basé que sur un contingent d'heures sans se préoccuper du coût total (dit environnementé). Il semble qu'on se dirigerait à l'avenir sur une estimation de coût environnementé comme c'est le cas déjà en formation continue. Une présentation des formations en termes de blocs de compétence tout comme en coût total pourrait donc s'imposer dans un avenir très proche.

M. Cayrol ajoute qu'il est d'accord pour une approche comptable à condition que les comptes soient loyaux et sincères.

4. Point sur le cercip « délégué de promotion »

Il est rappelé par M. le Doyen que le rôle de délégué de promotion est né de la volonté des élus étudiants « bouge ta fac » de s'impliquer au quotidien dans la composante. Le conseil s'est ému de la monétisation de cet engagement et a demandé qu'il soit sursis à statuer ; il est informé de la décision prise par l'Université de passer outre l'interdiction notifiée par ledit conseil au doyen de signer de pareils engagements ; il est encore informé des excuses sincères présentées par le vice-président Chareille. Monsieur le Doyen de poser la question de savoir s'il est satisfaisant ou non que la diplomation soit acquise au moyen d'un investissement bien éloigné des connaissances et compétences disciplinaires attendues (dont personne ne nie la sincérité et l'utilité). La parole circule. Aucun commentaire n'est plus fait sur le sujet. Monsieur le Doyen considère pour sa part que l'affaire est close.

5. Adhésion de l'IAE à IAE France

Il s'agit pour l'IAE de s'affilier au réseau national comme l'a fait précédemment Polytech ce qui lui permettra d'accéder à différents services.

Le devis d'adhésion au montant de 5000€ est porté aux votes et est adopté à l'unanimité.

6. Demande d'exéat

Monsieur le Doyen rappelle les tenants et aboutissants de la procédure, la démarche qui avait été faite dans un passé récent par Madame Peyronnet et le sens de cette nouvelle saisine du conseil de faculté.

La demande d'exéat de Mme Peyronnet est portée aux votes et est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

M. Mouzet demande si les lignes directrices du congrès de la faculté peuvent / doivent être discutées dans les différentes sections. Monsieur le Doyen dit qu'il ne saurait naturellement y avoir aucun empêchement, lesdites lignes ayant été mises en évidence aux termes du congrès de la faculté.

Il est décidé qu'aussitôt le conseil terminé, les lignes directrices qui ont été présentées en présentiel, seront adressées par écrit à chacun des membres du conseil de faculté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.